

CHASSEURS D'ANJOU

Revue semestrielle de la **Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire**
Association agréée au titre de la protection de l'environnement

«Les Basses-Brosses» - C.S. 50055 - Bouchemaine - 49072 Beaucouzé Cédex
Tél. : 02 41 72 15 00 - Fax : 02 41 72 15 09
Courriel : fdc49@chasseurdefrance.com - Site internet : www.chasse49.fr

N° 38
SEPTEMBRE 2013

Bonne saison de chasse à toutes et à tous.

Edito

Amis chasseurs d'Anjou,

Les conditions météorologiques du printemps ont malheureusement été défavorables au petit gibier et 2013 ne sera pas une grande année. Ce n'est pas pour autant qu'il faut baisser les bras. Il convient de poursuivre nos efforts pour l'aménagement des territoires, le partenariat avec les agriculteurs, la régulation des prédateurs et l'ajustement des prélèvements .

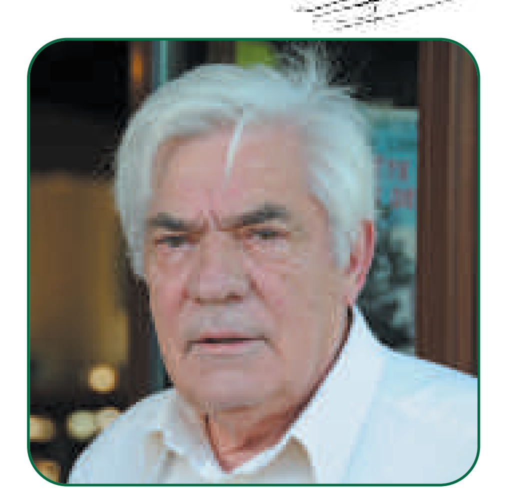
Nous avons, par ailleurs, de vrais motifs de satisfaction avec les 23 clubs nature du département qui ont rassemblé 346 enfants et 174 bénévoles, avec la journée Nature Junior du 16 juin au succès impressionnant, avec tout le travail que vous faites localement pour que la chasse continue d'être acceptée et même appréciée par le grand public.

L'assemblée générale du 6 avril a vu le renouvellement de la moitié du conseil d'administration et je vous remercie de la confiance que vous nous avez apportée par vos votes. François Joubier de Mozé-sur-Louet a été élu en remplacement de Jacky Turpault qui ne souhaitait pas se représenter pour des raisons de disponibilité personnelle.

Je souhaite la bienvenue à François Joubier et je veux dire toute ma gratitude à Jacky Turpault pour le travail effectué comme président de l'ACCA de La Fosse-de-Tigné, comme administrateur puis comme trésorier de la Fédération.

A toutes et à tous, je souhaite de très bons moments à la chasse, en famille ou avec des amis, et en partage avec vos chiens.

Votre Président,
Ed.-A. Bidault



CHASSEURS D'ANJOU, N° 38
Directeur de la publication :
Jean-Louis Hourticq.

Photographes :
FNC, FRC, FDC, Dominique Gest.

Dessins :
Benoît du Peloux.

Mise en page & Impression :
Setig-Palussière, Angers
Dépôt légal 3ème trimestre 2013.

Horaires d'ouverture

Les bureaux de la Fédération sont fermés le samedi matin.

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Assemblée générale

L'assemblée générale annuelle de la Fédération a eu lieu le samedi 6 avril 2013 au Parc des Expositions d'Angers.

Outre les votes habituels il y avait, cette année le renouvellement de la moitié du Conseil d'Administration et un vote sur la date de fermeture de la perdrix.

La fermeture de la perdrix

En 2009, les chasseurs avaient voté une fermeture au 15 novembre. Depuis, il y a eu des demandes récurrentes pour une fermeture plus tardive. Ces demandes émanaient de chasses faisant des lâchers réguliers pendant la saison mais également de chasseurs du Nord du département où les maïs grain sont récoltés tardivement et leur présence ne permettait pas la chasse de la perdrix au chien d'arrêt. A contrario, d'autres chasseurs ne souhaitaient pas reculer la date de fermeture, considérant que les populations de perdrix ne le permettaient pas. Ces points de vue différents ont été exprimés au sein même du Conseil d'Administration, preuve s'il en est qu'il est représentatif des chasseurs du département.
Le débat ne pouvant durer éternellement, il a été décidé de soumettre à nouveau la décision au vote des chasseurs.



L'assemblée générale a réuni 700 chasseurs dont 269 ont voté. Les autres avaient confié précédemment leur timbre vote au président de leur association (société, chasse privée ou GIC). En comptant les votes avec pouvoirs et les votes liés aux adhésions territoriales (1 voix par tranche de 50 ha dans la limite de 2 500 ha), il y a eu 4 626 voix exprimées.

A l'heure du dépouillement, et à la grande surprise des scrutateurs, le résultat a été une égalité parfaite à 2 260 voix pour le 15 novembre et 2 260 voix pour le 30 novembre, le reste en votes blancs ou nuls.
On aurait voulu le faire exprès qu'on n'y serait pas parvenu.

Pourtant, ce résultat hautement improbable a suscité des réactions chez certains qui ont considéré que le hautement improbable était impossible, n'hésitant pas à affirmer que c'était de la « magouille ».
On se demande bien, d'ailleurs, quel aurait pu être l'intérêt de la Fédération à organiser une tricherie.
Afin de faire taire les rumeurs et éviter que le coassement de la grenouille ne devienne aussi puissant que le meuglement du bœuf, il faut expliquer les modalités du dépouillement des votes.

Pour chacun des cinq postes de dépouillement, un salarié de la Fédération saisit les votes sur un ordinateur. Derrière lui, un chasseur bénévole vérifie qu'il n'y a pas d'erreur. A la fin, chaque poste affiche ses résultats.
Il est ensuite fait le total des résultats des cinq postes pour obtenir le vote global. Tout est transparent.

Le renouvellement du Conseil d'Administration

Il y avait huit administrateurs à élire. Sept d'entre eux se représentaient. Il s'agissait de Christophe Chupin pour les Mauges, de Pascal Liotard pour le Saumurois, d'Alain Moreau pour le Segréen, d'Edouard-Alain Bidault pour la Vallée, de François Bernard pour les sociétés communales, de Bertrand Saget pour les agriculteurs et de Jean-Marc Lacarelle pour les forestiers.
Jacky Turpault, président de l'ACCA de la Fosse-de-Tigné et représentant les ACCA, ne se représentait pas.



Afin d'éviter qu'il n'y ait aucun candidat pour ce poste à pourvoir, le président Bidault a précédemment rencontré trois présidents d'ACCA proches de la Fosse-de-Tigné afin de conserver un équilibre géographique. Il avait l'intention de proposer à l'un d'entre eux d'être candidat. Il a donc rencontré successivement Eric Gautronneau de St Aubin-de-Luigné, Alain Touzé de Beaulieu-sur-Layon et François Joubier de Mozé-sur-Louet. A l'issue de ces rencontres, le choix s'est avéré difficile, voire impossible. Chacun semblait avoir les qualités requises.
Le président Bidault a donc réuni ces trois présidents d'ACCA en leur demandant de se mettre d'accord entre eux.

Chacun avait envie de servir la chasse en devenant administrateur et il n'y avait aucune raison de faire un choix arbitraire. Ils auraient, bien sûr, pu être candidats tous les trois et l'assemblée générale aurait choisi.
Cette solution qui peut paraître démocratique ne l'est qu'en apparence car les chasseurs du Segréen, du Baugeois, des Mauges et même d'ailleurs ne les connaissaient pas. Ils auraient donc voté sur une impression, la couleur des yeux ou celle de la cravate. De plus, chacun des trois avait pour programme ou objectif de poursuivre et développer les actions engagées par la Fédération.
Il n'y avait pas de programme alternatif.

Ils ont donc décidé de ne pas afficher une désunion qui, d'ailleurs, n'existe pas, de ne pas se confronter et de choisir quel serait le candidat par un tirage au sort. C'est François Joubier, président de l'ACCA de Mozé-sur-Louet, qui est sorti du chapeau et a sollicité, avec succès, les suffrages de l'assemblée. Ces trois présidents qui ne se connaissaient pas vraiment ont, entre autres, choisi de se revoir régulièrement pour échanger des idées et travailler ensemble.
Pour chacun des huit postes à pourvoir, il n'y avait qu'un candidat. Pourtant, il a été longuement expliqué dans le « Chasseurs d'Anjou » de février 2013 quels étaient les postes à renouveler et la démarche à suivre pour être candidat, chaque chasseur du département pouvant l'être.
Dans les départements où la politique fédérale est contestée, il y a des candidatures dissidentes et, parfois, des renversements de majorité. Ce n'est pas le cas en Maine-et-Loire.
Ce qui ne veut pas dire que tout le monde est d'accord avec tout mais témoigne cependant d'une adhésion massive à ce qui est fait. On ne peut que se réjouir de ce climat serein.

Les cotisations

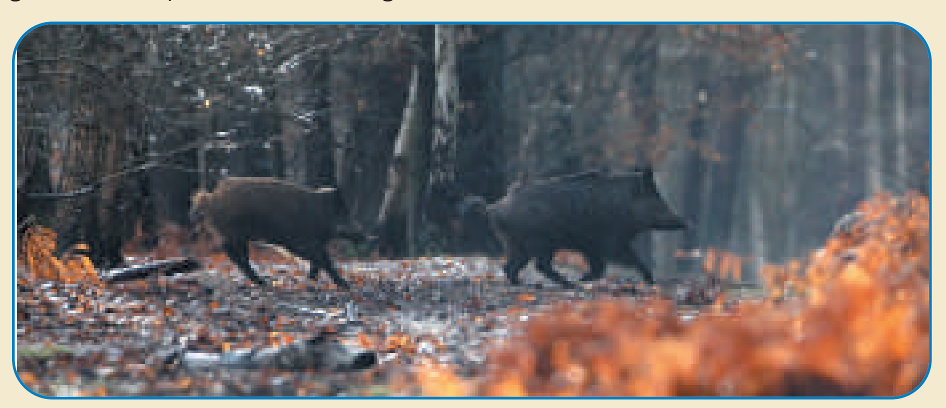
Les finances de la Fédération sont saines grâce, nous l'espérons, à une bonne gestion de l'argent des chasseurs et à une faible baisse de leur nombre qui, certes diminue, mais moins qu'ailleurs.

Le compte de résultats 2011-2012 laisse apparaître un excédent malgré une provision faite pour continuer à offrir la gratuité de la validation annuelle à tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés dans le département.

En conséquence, les chasseurs ont choisi de maintenir la cotisation au prix de l'année précédente, et si le prix de la validation annuelle a augmenté c'est à cause de l'augmentation de la redevance cynégétique perçue par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Le compte dégâts était déficitaire en 2010-2011 et d'aucuns pensaient que le prix des bracelets et de la cotisation sanglier allaient augmenter. Le Conseil d'Administration avait alors choisi de ne pas changer les prix et de puiser dans les réserves, qui représentent une année de budget.
En 2011-2012, renversement de situation, le compte dégâts est redevenu excédentaire et ce résultat a conforté le Conseil d'Administration dans son choix de ne pas réagir trop vite à l'augmentation ou à la baisse des dégâts. Les réserves sont faites pour amortir ces fluctuations annuelles. Bien évidemment, en cas d'évènement exceptionnel ou d'une tendance répétée sur plusieurs années, il faudra revoir les prix. Ce n'est pas le cas actuellement.

Le bracelet chevreuil est resté à 21 €. La cotisation sanglier à 10 €, ce qui permet à chacun de les chasser pour une somme modique sans développer de systèmes un peu compliqués de boutons, bracelets ou taxes à l'hectare. Faisons simple.





Mauges, des GIC qui ne disent pas leur nom

Le principe d'un GIC est bien connu : les détenteurs de droit de chasse gardent chacun leur territoire mais agissent ensemble pour le repeuplement, la gestion ou le plan de chasse. C'est dans cet esprit que plusieurs associations ont été créées dans les Mauges.



Certaines sont très récentes et se limitent pour l'instant au regroupement des demandes de plan de chasse et à la répartition des bracelets. D'autres sont beaucoup plus anciennes, comme l'association de Saint-Macaire qui a plus de 40 ans.
Son président est Jean-Yves Pasquier.
« A l'époque, il s'agissait de faire des repeuplements en perdrix. L'association rassemble 26 territoires différents et 52 chasseurs. Nous faisons une seule demande de plan de chasse pour le lièvre et pour le chevreuil, à part pour deux territoires qui, bien qu'étant adhérents, préfèrent faire leur propre demande ».

L'association de Saint-Macaire-en-Mauges ne se contente pas de faciliter les formalités administratives pour les chasseurs, elle organise des battues au renard, des tirs de corbeaux et facilite les chasses en commun quand il y a des sangliers.

« La cotisation annuelle est de 15 € par chasseur et, en plus, nous organisons une soirée dansante. C'est ce qui nous permet de lâcher 600 à 700 perdrix vers le 15 août et un peu plus de 200 faisans après la fermeture de la perdrix ».

Souhaitons aux nouvelles associations des Mauges de connaitre la même évolution et de permettre aux chasseurs d'agir ensemble pour le bien de la chasse, dans la bonne humeur et la convivialité.

Retrouvez les coordonnées des présidents de ces associations dans le Guide annuel du chasseur, dans la rubrique des GIC, pour les communes de La Tourlandry, La Renaudière, Mazières-en-Mauges, Le Longeron, Maulévrier, La Séguinière, La Romagne, Montigné-sur-Moine, La Varenne, Le May-sur-Evre, Trémentines, Melay, Les Cerqueux-de-Maulévrier et Saint Macaire-en-Mauges.

Election du Bureau

Le vendredi 12 avril, le Conseil d'Administration s'est réuni et a procédé à l'élection du Bureau. Jean-Marc Lacarelle qui était absent avait donné pouvoir à Alain Bidault. Les votes, pour chacun des postes, ont eu lieu à bulletin secret comme il se doit.

Les résultats sont les suivants :
. Président : Ed.-A. Bidault (12 voix)
. 1er Vice-président : Ph. Justeau (14 voix)
. 2ème Vice-président : O. de La Bouillerie (12 voix)
. Secrétaire : J.-M. Lacarelle (16 voix)
. Secrétaire-adjoint : J.-P. Loppé (15 voix)
. Trésorier : G. Cottenceau (15 voix)
. Trésorier-adjoint : B. Saget (15 voix)

Le seul changement est donc le remplacement, en tant que trésorier, de Jacky Turpault par Gérard Cottenceau qui est secrétaire de mairie à La Cornuaille et, de ce fait, habitué à la comptabilité publique ou semi-publique.

Perdrix : fermeture le 30 novembre

Le vote des chasseurs concernant la date de fermeture de la perdrix n'ayant pas permis de trancher, c'est le Conseil d'administration du 12 avril 2013 qui a pris la décision.



Après en avoir débattu et répété les arguments pour ou contre chacune des dates, la majorité s'est prononcée pour une fermeture au 30 novembre en considérant que les perdrix aguerries par deux mois de chasse sont très farouches en fin de saison et que les prélèvements effectués entre le 16 et le 30 novembre ne devraient pas être significatifs. De plus, les chasseurs ou les sociétés qui souhaitent arrêter de tirer les perdrix au 15 novembre conservent bien évidemment la possibilité de le faire, par choix personnel ou par règlement intérieur de la société.

Un très bon début

Edouard est né le 10 octobre 1996 dans une famille de chasseurs. Tout naturellement il a passé l'examen du permis de chasser et l'a obtenu le 15 octobre 2012, à 16 ans et 5 jours. Il n'y a pas eu de temps de perdu.

Le 1er décembre 2012, il est invité par son père qui est actionnaire dans une chasse de La Lande-Chasles. Le président, Yasmis Marchand, donne les consignes et dit qu'il faut essayer de tuer un cerf. Edouard va se placer là où on le lui a dit, dans un petit bouquet d'arbres au milieu d'un pré. Il nous raconte la suite.
« A un moment, j'ai entendu les chiens qui criaient et j'ai entendu marcher sous bois. Alors, j'ai vu un cerf qui venait dans ma direction. Je n'ai pas bougé du tout et l'ai laissé passer la ligne de tir. Il était à peu près à 15 mètres quand j'ai tiré ma première balle, juste derrière l'épaule. Il a continué et j'ai tiré à nouveau mais en dessous. Comme j'ai un fusil avec éjecteurs, j'ai eu le temps de recharger et mis ma troisième balle dans le ventre et, comme il continuait toujours, ma quatrième balle dans le cou. Le cerf est tombé mais, comme je m'approchais, il s'est relevé et semblait méchant. Alors, j'ai mis une cinquième balle dans le cou pour protéger les chiens. Il faisait 200 kg. ».

Edouard a conservé le massacre en souvenir mais, même sans cela, c'est une journée qu'il n'oubliera jamais.



Un dimanche à la chasse

L'an dernier, la fédération des chasseurs du Doubs a organisé une opération « Un dimanche à la chasse », le 3ième dimanche d'octobre, consistant à inviter des non-chasseurs à participer à une demi-journée de chasse. Ce fut un succès.

En 2013, cette initiative sera reprise dans 18 départements. Le Maine-et-Loire y participera mais à sa manière puisque nous invitons les non-chasseurs à nous accompagner depuis 1992 ! Nous rappellerons donc, par des communiqués de presse, qu'en Anjou les non-chasseurs qui souhaitent découvrir la chasse sont les bienvenus, le 3ième dimanche d'octobre mais aussi tous les autres jours. C'est une sorte de portes ouvertes permanentes. Vous, chasseurs, continuez à inviter les voisins et les amis à vous accompagner. C'est le meilleur moyen de faire comprendre ce qu'est vraiment la chasse.



Un nouvel examen du permis de chasser

L'examen du permis de chasser est actuellement, et en réalité, composé de deux examens, l'un théorique et l'autre pratique. Pour obtenir son permis de chasser, le candidat doit avoir au moins 16 sur 21 à chacun des examens.

A partir de janvier 2014, ces deux examens seront fondus pour n'en faire qu'un. Le candidat devra participer à une formation théorique et une formation pratique. Il sera ensuite convoqué à l'examen qui commencera par une épreuve pratique notée sur 21 points et se terminera par une épreuve théorique notée sur 10 points, soit un total de 31 points. Pour être reçu, il lui faudra avoir au moins 25 points, ne pas avoir eu de comportement éliminatoire pendant l'épreuve pratique et avoir répondu correctement à la question théorique éliminatoire portant sur la sécurité.

L'examen ne perd donc rien de sa qualité. Il renforce l'importance de l'épreuve pratique tout en conservant la même exigence pour les connaissances théoriques.

L'avantage, pour le candidat, est de ne devoir se déplacer que 3 fois au lieu de 4 (2 fois pour les formations et une fois pour l'examen). Le temps entre l'inscription et l'examen sera réduit d'un mois.

Autre nouveauté, la formation pratique comportera le maniement d'un fusil semi-automatique car ce maniement n'est pas toujours aisé et c'est un fusil qui cause davantage d'accidents que les fusils à canons basculants.

Il y aura 10 à 12 sessions d'examen par an et il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année.

Rappelons que l'inscription, le manuel de préparation et les validations annuelles sont gratuits pour tous les jeunes de moins de 21 ans domiciliés dans le département.



Carnet rose

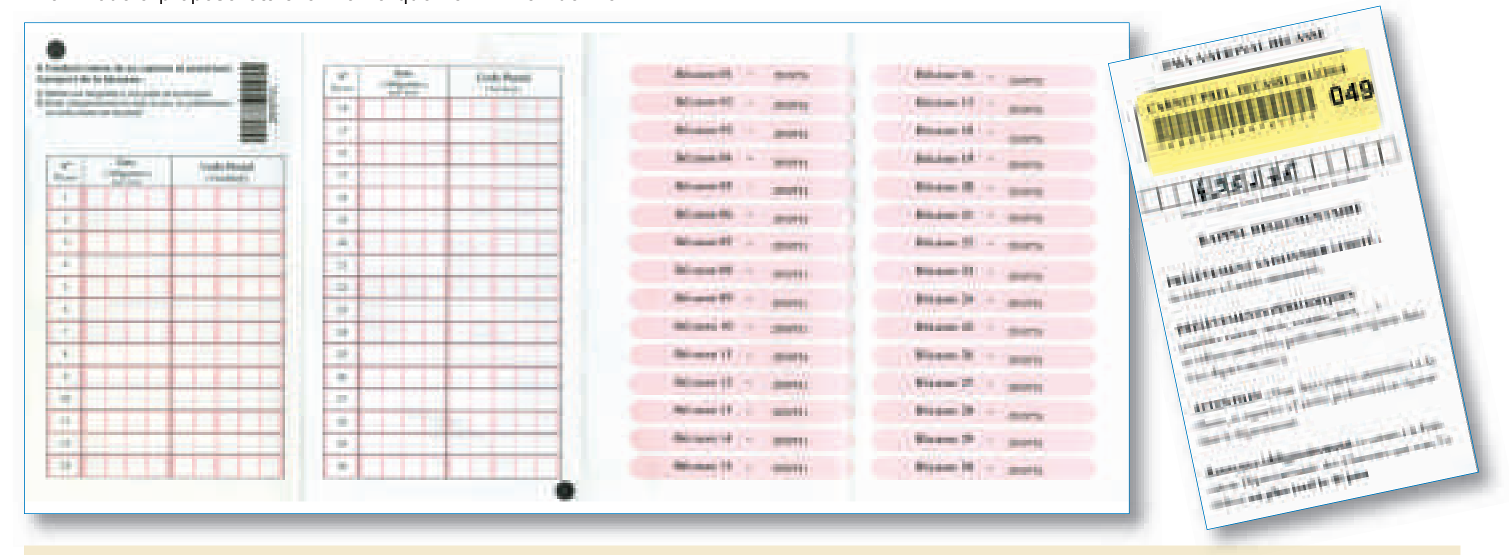
La façon concrète d'utiliser le carnet bécasse des deux années précédentes donnait satisfaction à certains chasseurs et pas à d'autres. Les premiers trouvaient qu'il était facile de faire les trous, les autres rageaient de ne pas y arriver. Les moins embêtés furent les 71% de chasseurs de Maine-et-Loire n'ayant prélevé aucune bécasse.

Pour 2013-2014, la Fédération nationale des chasseurs a proposé plusieurs modèles, à chaque département de faire son choix. Le premier modèle proposé était le même que l'an dernier, à perforer, pas besoin de stylo. Le deuxième était toujours à perforer mais avec une case supplémentaire pour inscrire le n° du département, il faut un stylo. Cette précision était demandée par beaucoup car l'analyse des carnets bécasse ne permettait pas de savoir si le chasseur domicilié en Maine-et-Loire qui avait retourné son carnet avec 10 trous avait tué les bécasses en Anjou, en Bretagne ou en Gironde.

Le troisième modèle est celui qui a été choisi pour le Maine-et-Loire car il nous a paru plus simple et moins coûteux, 800 € de moins que l'an dernier.

Dès que vous aurez tué une bécasse, il faudra décoller une des languettes numérotées de 1 à 30 et la poser autour de la patte de l'oiseau. Avec un stylo, vous devrez ensuite noter la date dans la case correspondant au n° de la languette et indiquer le code postal de la commune. Si vous ne le connaissez pas, c'est sans importance, indiquez seulement le département.

Pensez bien à coller votre timbre « bécasse » sur le carnet pour éviter d'être en infraction.



Victime d'un dommage collatéral.

Les chasseurs de La Chapelle-Rousselin font trois chasses au chevreuil par an. Ces jours-là, ils sont tous présents et ont des invités pour mieux fermer les enceintes et pour les faire profiter de ces bons moments.

Pour que la chasse se déroule au mieux, ils prennent des chiens créancés. Le matin, ce sont les chiens de Marc pour les renards et, l'après-midi, ceux de Jean pour les chevreuils.

En cette fin septembre 2012, les chasseurs Rousselinois étaient postés autour d'un bois avec pour consigne de ne tirer que les chevreuils.

Le nombre d'animaux est tel que les chiens ne tardent pas à lancer un animal qui ne tente pas trop de ruser mais débuche rapidement et se dirige vers une ligne de tir.

Il passe à 15 mètres de Gilles qui le tire une première fois et le manque. Trop bas ! Gilles corrige aussitôt son tir et le deuxième coup est fatal au chevreuil.

Pendant toute l'action, Georges et Benoist, postés un peu plus loin, ont eu du mal à en croire leurs yeux. Au premier coup de Gilles, un lièvre a sauté entre les pattes du chevreuil et fait plusieurs bonds avant de retomber raide mort.

Gilles, concentré sur le chevreuil, n'a rien vu.

Premier coup, un lièvre, deuxième coup un chevreuil. Heureusement que les bécasses n'étaient pas encore arrivées !



Pendant longtemps, l'assurance chasse était, pour les assureurs, un produit d'appel, le moyen de faire venir le chasseur dans leur cabinet et d'espérer en profiter pour lui proposer des tarifs attractifs pour les assurances de voitures et de la maison.

Un certain nombre d'assurances faisaient même, et font encore, cadeau de l'assurance chasse à leurs bons clients. En conséquence, il n'y avait pas vraiment de recherche d'équilibre financier sur ce produit bien particulier.



Avec la généralisation du guichet unique pour la validation du permis de chasser, les choses ont un peu changé car le chasseur qui prend l'assurance MMA, parce que c'est plus simple, ne remet pas pour autant en cause ses autres contrats avec une autre compagnie.

Cette année, l'assurance MMA a augmenté de 2 €. Elle avait augmenté de 1 € l'an dernier. Ces augmentations sont dues à des résultats négatifs.

Ces mauvais chiffres sont dus à des accidents corporels, qui sont très exceptionnels mais qui se sont répétés par malchance, et qui s'ajoutent à des accidents plus réguliers.

En 2007-2008, tout allait bien. En 2008-2009, Un grave accident dans la Sarthe commis par un chasseur assuré en Maine-et-Loire a coûté près de 300 000 €.
En 2009-2010, pas de sinistre grave et les bénéfices reviennent.
En 2010-2011, un nouvel accident dépasse 100 000 €. L'assurance reste cependant à 16 €.
En 2011-2012, encore un accident grave qui coûte lui aussi plus de 100 000 €. L'assurance passe à 17 € puis à 19 €.

Chacun comprend que ce sont essentiellement ces trois sinistres qui rendent les résultats négatifs. Ce type d'accident est très rare et il faut espérer qu'il n'y en aura pas de nouveau pendant de nombreuses années.

Pour le reste, la plupart des sinistres dépassant 1 500 € sont liés à des collisions entre un véhicule et des sangliers chassés et plus encore à des collisions avec des chiens. Il faut donc sécuriser les routes lors de chasses au sanglier, prendre toutes les précautions car, si l'assurance est là pour payer, elle ne peut payer qu'avec l'argent qu'elle collecte auprès des chasseurs et le montant des cotisations est obligatoirement lié au nombre et à la gravité des accidents.

Imprimez votre validation du permis de chasser directement chez vous !

De plus en plus de chasseurs utilisent internet pour faire leur demande de validation. La Fédération reçoit cette demande, édite le document et l'envoie par la poste.

Désormais, c'est encore plus simple. Vous pouvez tout faire chez vous. Vous imprimez directement votre validation sur votre imprimante personnelle en format A4. Rien de plus à faire.

Sont concernées les validations annuelles et les validations temporaires, mais ne sont pas concernés les nouveaux chasseurs, les mineurs et les extensions de validation.

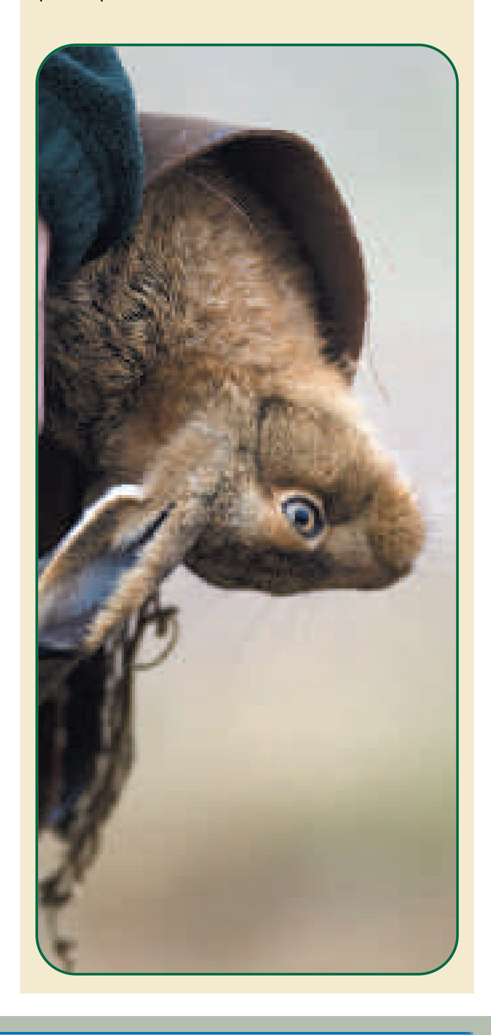
C'est particulièrement pratique pour les validations temporaires qui sont parfois demandées à la dernière minute à cause d'une invitation pas prévue.

Toutes celles et ceux qui ont internet pourront le faire. Celles et ceux qui ne l'ont pas pourront toujours le faire chez un ami qui est équipé. C'est plus simple et plus rapide. Un vrai progrès.

Enquête nationale sur les prélèvements

La Fédération fait chaque année une enquête sur les prélèvements effectués par les chasseurs à tir dans le département. Cette démarche est aujourd'hui reprise au niveau national par la Fédération nationale des chasseurs et par l'ONCFS. La précédente étude date d'une quinzaine d'années.

Début juillet, 60 000 chasseurs sélectionnés de façon aléatoire ont reçu un questionnaire simple afin de renseigner leur tableau de la saison. Les résultats seront traités de façon anonyme et connus en 2015. Si vous avez été sélectionné pour l'enquête nationale, ou pour l'enquête départementale, ou pour les deux, merci de votre indispensable participation.



Clubs Nature

En 2008-2009, il y avait 2 clubs nature dans le département, 7 l'année suivante, puis 13, puis 16 pour arriver à 23 pour la saison 2012-2013.

23 clubs nature, cela fait 346 enfants (205 garçons et 141 filles). Ce sont aussi 174 bénévoles dont 129 hommes et 45 femmes.
Il est également intéressant de remarquer que, si le nombre d'enfants augmente, le nombre de bénévoles augmente plus rapidement encore. En 2011, il y avait un bénévole pour 2,6 enfants, en 2013 c'est un bénévole pour 2 enfants.
Tous ces chiffres sont la preuve d'une belle dynamique. Bravo et merci à tous.



Sorties proposées sur le site de la Maison des chasseurs

Découvrons les arbres et arbustes - samedi 24 août 15h – 17h
Les haies bocagères sont constituées d'arbres, arbustes et autres végétaux qui composent la base de notre paysage. Mais savez-vous les identifier ?

Les champignons - mercredi 18 septembre 15h – 17h
Allons à la découverte des champignons, ces organismes qui réveillent nos papilles mais qui peuvent aussi être toxiques. Venez apprendre à les reconnaître avec des spécialistes de l'association de mycologie de Cholet.

Le jour de la nuit - vendredi 11 octobre 20h – 22h
Venez ressentir, lors d'une balade au crépuscule, l'ambiance particulière de la vie sauvage. Le cri d'une effraie des clochers ou l'odeur du renard réveilleront vos sens. Une observation du ciel sera également faite avec l'association Ciel d'Anjou.



Les traces des grands animaux - samedi 19 octobre 15h – 17h
Venez découvrir l'habitat, le régime alimentaire mais aussi la reproduction des cerfs, sangliers et chevreuils afin d'en savoir plus sur leurs mœurs. En effet, il faut connaître leurs habitudes pour apercevoir leurs traces qui peuvent être des frottis, des moquettes et bien d'autres encore...

Découverte de la faune - samedi 26 octobre 15h – 17h
Apprenons à mieux connaître le menu peuple de nos campagnes. Autant de mammifères, d'oiseaux et d'insectes qui seront à découvrir et à identifier.

Les traces d'animaux - samedi 16 novembre 15h – 17h
La faune de notre campagne est discrète, presque invisible dans la journée, mais elle laisse derrière elle des indices nous révélant sa présence.

Les oiseaux d'eau - samedi 14 décembre 15h – 17h
Les oiseaux d'eau hivernants sont arrivés. C'est l'occasion, à l'aide de jumelles et de longues-vues, de les observer et de les reconnaître dans leur milieu : les zones humides.

Fabriquons une couronne de Noël - dimanche 15 décembre 15h – 17h
Cet atelier permettra aux enfants et aux parents de fabriquer des objets avec des matériaux naturels. En effet les fêtes de fin d'année approchent et une couronne de Noël est toujours appréciée.

Sorties proposées sur d'autres sites

Découverte d'une hutte de chasse - samedi 7 septembre 15h – 17h
Installer une hutte de chasse au cœur de la Loire est une technique à la fois ancestrale et authentique. Un passionné vous guidera et vous expliquera ce que l'on y fait et pourquoi on le fait.
Parnay.

La semaine du brame du cerf – tous les soirs du 23 au 27 septembre 20h – 22h30
Le cerf brame de la mi-septembre à la mi-octobre. A l'occasion de soirées thématiques, vous découvrirez son mode de vie, sa reproduction, ses comportements et partirez à l'écoute du fameux brame, au cœur de la forêt.
La Breille-les-Pins.

Les sorties sont gratuites !
Inscription obligatoire et renseignements au 02 41 72 15 00 ou au 06 70 67 77 63



1 100 personnes à la fête Nature junior

L'idée, originale, un peu folle diront certains, date d'il y a 4 ans : organiser une journée pour les jeunes avec des animations gratuites autour de la chasse, la pêche et la nature.



La fédération de pêche et celle des chasseurs ont mis en place un programme avec du tir à l'arc, du tir à la carabine, des moulages d'empreintes, fabrication d'arcs et jeux virtuels sur la chasse et la pêche. La première année, le site de Bouchemaine a reçu 400 visiteurs, puis 400 encore la deuxième. L'an dernier, ce fut 700 et la question du nombre d'animateurs s'est rapidement posée. La solution a été de demander à des bénévoles des clubs nature de donner un coup de main et, la météo aidant, ce sont 1 100 personnes, majoritairement des enfants, qui ont participé à la journée du 16 juin 2013.

Outre les activités des années précédentes, l'Association des piégeurs proposait la fabrication d'une cage tombante, le club nature de Bouchemaine et celui de Faye d'Anjou fabriquaient des arcs, celui de St Jean-de-Linières des moulages d'empreinte, celui de Savennières des bâtons de marche et ceux d'Angrie et de La Cornuaille ont fabriqué plusieurs centaines de sifflets en bois.

Tous les stands que ce soit pour la pêche, le tir à la carabine animé par le club de tir de la Bohalle, le tir à l'arc par l'association des chasseurs à l'arc de Maine-e-Loire, l'observation du Soleil par l'association Ciel d'Anjou ou les constructions d'objets en bois ont été saturés.

Il faut déjà penser à l'an prochain : augmenter le nombre de bénévoles et agrandir le parking. Un défi à relever mais un défi ô combien réjouissant.

Ce sera le 15 juin 2014.
Merci à tous les bénévoles, sans eux plus rien ne serait possible.

Les cailles voyagent avec baguages

La caille des blés est un petit oiseau rond, une sorte de perdrix en miniature qui pèse de 80 à 100 grammes en période de reproduction et de 120 à 125 grammes avant son départ en migration. Il faut bien faire le plein avant le grand voyage.
Les cailles hivernent en Afrique du Nord et arrivent en Anjou entre avril et juin. La migration a lieu la nuit, en bandes, et les mâles arrivent les premiers. Ils font alors entendre leurs chants « paye tes dettes ! » et « p'us d'tabac !».

Cet oiseau conserve encore bien des mystères. On croit, sans en en être tout-à-fait sûr, que les cailles font une première nichée en Afrique avant la migration puis une, ou peut-être deux, en Europe avant de repartir. L'incubation des œufs ne dure que 17 jours et les jeunes sont indépendants à 6 semaines seulement.

Afin de développer les connaissances sur cet oiseau, un programme d'étude a été mis en place en France et en Espagne sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle. Quinze départements participent à cette étude et le Maine-et-Loire en fait partie.

Les cailles sont capturées à l'aide de filets. Elles sont examinées, pesées et baguées.

Au printemps et début d'été 2013, sur 16 communes, il a été entendu 233 cailles et 135 ont été baguées par la fédération des chasseurs.

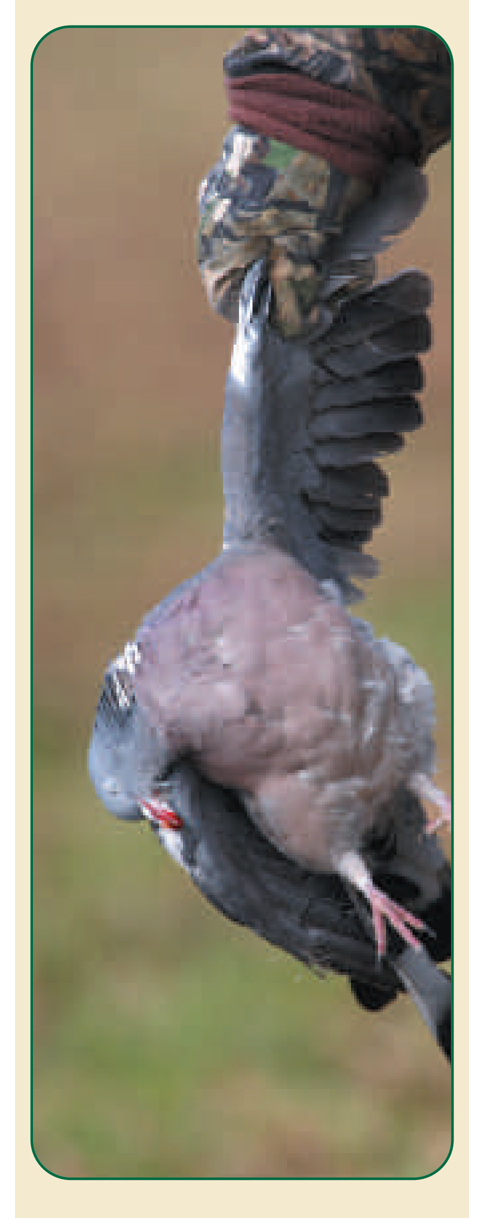
Si, en début de saison, vous avez le bonheur de chasser et tuer une caille baguée, merci de retourner la bague à la Fédération en laissant vos coordonnées, la date et le lieu. Vous participerez ainsi à cette étude scientifique.



Fermeture du pigeon ramier

La chasse du pigeon ramier fermait depuis plusieurs années le 10 février. Plusieurs départements, principalement dans le Sud de la France avaient obtenu des dérogations pour pouvoir le chasser jusqu'au 20 février.

Cette disposition est maintenant étendue à toute la France mais, entre le 11 et le 20 février, le pigeon ramier ne peut être chassé qu'à poste fixe matérialisé.



La chasse sur le Domaine Public Fluvial est gérée par l'Etat (DDT) pour ce qui concerne La Loire, Le Thouet, Le Louet et la Dive. Elle l'est par le Conseil Général pour La Sarthe, La Mayenne, Le Loir et l'Oudon.

L'exploitation de cette chasse est prévue par un cahier des charges national par période de 6 ans. A l'occasion de son renouvellement pour la période 2013-2019, des modifications ont été apportées.

Un compte-rendu annuel des prélèvements est obligatoire. Le chasseur ne renvoyant pas son compte-rendu n'aura pas de licence l'année suivante.

Chaque détenteur de licence reçoit une carte précise du lot sur lequel il peut chasser, un document rappelant les principales réglementations et une fiche d'identification des oiseaux d'eau chassables ou protégés.



Sur le domaine géré par l'Etat, c'est toujours la DDT qui délivre les licences. En revanche, c'est désormais la fédération des chasseurs qui délivre la licence pour les rivières dépendant du Conseil Général.

Le cahier des charges, bien que national, offre la possibilité d'avoir des clauses spéciales adaptées aux situations locales.

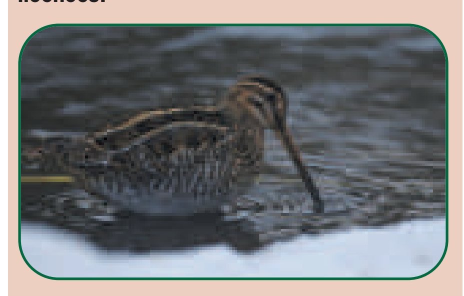
En Maine-et-Loire, pour éviter que quelques chasseurs ne se comportent mal et ternissent l'image de l'ensemble de la chasse, il a été décidé que la chasse et le tir sont interdits à moins de 150 mètres des habitations des tiers. Si cette règle n'avait pas été établie, il aurait fallu multiplier les réserves pour chaque bourg ou hameau bordant une rivière, transformant le Domaine Public Fluvial en une véritable dentelle avec des panneaux partout et des limites difficiles à mémoriser.

Il a également été décidé que seul le tir du gibier d'eau est autorisé et ceci pour éviter la chasse des pigeons à l'aide d'installations fixes avec appelants pour cette chasse alors que le chasseur se trouve sur la rive, c'est-à-dire sur un terrain privé.

Toutefois, en période d'ouverture de la chasse du gibier d'eau, le tir du ragondin et du rat musqué est autorisé. Il en va de même, pour la corneille, le corbeau freux et la pie de l'ouverture générale au 31 janvier mais uniquement sur le Domaine géré par l'Etat. Le tir des corvidés n'est pas autorisé sur La Mayenne, Le Loir, La Sarthe et l'Oudon. Cette différence est liée à l'évolution des clauses spéciales ayant eu lieu entre le vote du Conseil Général et la décision de l'Etat.

DPF : mode d'emploi

Le Domaine Public Fluvial est partagé en 44 lots dont certains sont en réserve et d'autres sont chassables. Pour chaque lot chassable, il est fixé un nombre maximum de licences à distribuer, pour un total de 677 licences.



L'an dernier, un peu moins de 500 ont été demandées. Les places disponibles sont principalement sur La Sarthe, La Mayenne, l'Oudon et Le Loir.

Pour chasser sur un lot, il faut en faire la demande à la DDT ou à la Fédération des chasseurs selon le cas.

Les chasseurs ayant eu une licence sur un lot l'année précédente et ayant retourné leur compte-rendu sont prioritaires.

Ceux qui n'avaient pas de licence sont inscrits sur une liste d'attente par ordre chronologique et n'auront une licence que s'il reste des places.

Ceux qui n'ont pas renvoyé leur compte-rendu n'auront pas de licence l'année suivante.

Le prix des licences est 46 €, 60 € ou 110 €. Il dépend de la longueur et de l'attractivité du lot.

A retrouver sur www.acf-49.com ou chasse49.fr

Loire Propre

Les chasseurs de gibier d'eau, même s'ils ne sont pas les seuls, aiment la Loire, pour la chasse qu'ils y pratiquent mais aussi pour elle-même.

Elle est si majestueuse et si changeante. Ainsi, ils sont attristés de la voir souillée par les déchets d'origine humaine qu'elle charrie et dépose sur ses rives. Ce sont les sempiternelles bouteilles en plastique ou en verre, les sacs ou les appareils ménagers.

Cela fait déjà deux ans que l'ACF 49 organise un nettoyage des bords de la Loire le 1er samedi de mars du côté de Chalonnes, relayant ainsi une opération initiée dans le Loiret.

L'objectif 2014 est de réunir toutes les Fédérations et toutes les associations de chasseurs de gibier d'eau concernées par la Loire, de sa source jusqu'à Saint-Nazaire pour un nettoyage de grande envergure et d'un retentissement national.

En Maine-et-Loire, nous souhaitons mobiliser un maximum de chasseurs et de sociétés de chasse riverains de la Loire.

Vous qui êtes chasseur, alertez vos responsables locaux et vous qui êtes président de société ou responsable de lot, faites connaître votre envie de participer à la Fédération ou à l'ACF 49.

Tous ensemble, nous pourrons réussir à rendre la Loire plus propre et les chasseurs pourront être fiers de leur action. Ce sera le 1er mars 2014.

Les bonnes raisons d'adhérer à ACF 49

L'Association de Chasse Fluviale en Maine-et-Loire a vocation à rassembler les chasseurs chassant sur le DPF ainsi que les vallées inondables.

Adhérer à ACF, c'est ne plus être seul pour défendre ses intérêts et faire des propositions.
Adhérer à ACF, c'est participer à la promotion de la chasse du gibier d'eau lors de la Fête de Breil et de la Fête de La Loire.

C'est ACF 49 qui a organisé l'opération Loire Propre au printemps 2013.
C'est ACF 49 qui a voulu et réussi à faire construire, à St Germain-des-Prés, un observatoire qui permet des animations pédagogiques.
C'est ACF 49 qui édite la fiche d'identification des oiseaux d'eau remise avec chaque licence.
C'est ACF 49 qui a créé un site internet www.acf-49.com où vous pouvez trouver tout ce qui concerne le gibier d'eau en Maine-et-Loire.
C'est ACF 49 qui a un responsable pour chaque lot chargé de la distribution des cartes au porteur.

Pour soutenir la chasse du gibier d'eau et tout le travail fait par ACF 49, il ne vous en coûtera que 6 € d'adhésion (même pas le prix d'une boîte de cartouches).

Adressez votre chèque au trésorier :
Emile Perdriau
1 rue Antoine Doussard - 49170 La Possonnière



François Beaupère, nouveau président de la Chambre d'agriculture

En arrivant chez François Beaupère, à la Membrolle-sur-Longuenée, on est d'abord frappé par le nombre d'arbres autour des bâtiments. En GAEC de trois associés, il est produit du lait et des poulets label sur 150 ha.

« Cela fait une vingtaine d'années qu'on a commencé à planter des arbres autour de la maison et dans les parcours des poulets. Sur l'ensemble de l'exploitation, il n'y a pas eu de remembrement officiel mais des échanges à l'amiable. Nous avons, évidemment agrandi les parcelles mais en gardant les haies extérieures aux îlots. Pour l'essentiel, il s'agissait de haies âgées qui dépérissaient et perdaient de leur qualité. Depuis une douzaine d'années, elles sont entretenues avec un lamier et elles se garnissent et se régénèrent. C'est bon pour le gibier mais aussi tous les oiseaux. Au printemps, ça chante de partout et c'est très agréable. D'ailleurs le regard des agriculteurs sur la haie est en train de changer. Avant, la haie était considérée comme un handicap. On sait maintenant qu'elle abrite des auxiliaires très utiles à l'agriculture. On la regarde autrement. »

François Beaupère a suivi de près la mise en place du réseau ARBRE (Agriculteurs Respectueux de la Biodiversité et des Richesses de l'Environnement) qui rassemble actuellement 65 exploitations agricoles dans le département.

« J'ai beaucoup apprécié que les organismes aux sensibilités différentes que sont la Chambre d'Agriculture, la LPO et la fédération des chasseurs puissent devenir des partenaires et travailler ensemble de façon aussi constructive. Les agriculteurs engagés dans ce réseau doivent être des exemples pour d'autres et leur permettre d'évoluer vers ce qui me tient beaucoup à cœur, la préservation de la biodiversité ordinaire, celle qui est présente sur nos exploitations, parfois sans le savoir et y faire suffisamment attention, sans doute par manque de connaissances. »

Bien que ne pratiquant pas la chasse lui-même, François Beaupère la connaît bien puisque son père est chasseur.

« Je n'imagine pas l'agriculture sans les chasseurs. Ils permettent de réguler certaines espèces. En Maine-et-Loire, nous avons de très bons liens avec la FDGDON et les chasseurs. Les quelques problèmes ou points noirs qui peuvent exister ici ou là se règlent parce que nous savons nous parler. »

Si on ne peut imaginer l'agriculture sans les chasseurs, on ne saurait, non plus, imaginer la chasse sans les agriculteurs qui occupent plus de 80% de la surface chassable du département. Nous chassons chez eux.

Les chasseurs ont beaucoup changé, ils sont devenus plus gestionnaires et plus responsables. Les agriculteurs changent eux aussi et sont plus sensibles à l'environnement, à la biodiversité. Bien sûr, il y a encore du chemin à faire mais la voie est tracée et la direction est la bonne.

Préserver les haies, les mares et les bandes enherbées est favorable à toute la faune, que ce soit le gibier ou les oiseaux et insectes auxiliaires pour l'agriculture. Les intérêts cynégétiques et les intérêts agronomiques se rejoignent et nous invitent à faire le chemin ensemble.



Agriculteurs-chasseurs

En partenariat avec la FDSEA, l'opération « permis de chasser » a été reconduite. Les agriculteurs qui désirent passer l'examen du permis de chasser s'inscrivent auprès de la FDSEA et sont convoqués à une session spéciale.

L'an dernier plus de 70 d'entre eux sont devenus chasseurs et, cette année ce sont 36 nouveaux agriculteurs-chasseurs que nous sommes heureux d'accueillir.

Leur motivation première est de pouvoir tirer les ragondins ou les oiseaux classés nuisibles qui leur font des dégâts mais, le goût de la chasse leur vient assez vite. Plus il y aura d'agriculteurs chasseurs et mieux la chasse se portera.



Stage national de recherche au sang

Il a eu lieu début mai à la Maison Familiale « La Rousselière » à Montreuil-Bellay.

Cette session a réuni 45 stagiaires venus de 21 départements. Pendant trois jours, ces stagiaires ont suivi des cours sur l'éducation des chiens, la balistique, la législation, la pratique de la recherche, le tir, ...

Le dîner du samedi a rassemblé 90 convives. Une médaille d'honneur a été remise à Madame Michèle Perrot.

Le président national de l'UNUCR, François Magnien, est venu en personne à ce stage et a adressé un courrier à la fédération des chasseurs dans lequel il ne tarit pas d'éloges sur l'équipe de Maine-et-Loire.

Extraits : *« Nous avons organisé notre stage national dans votre département. Il s'agissait pour nous de faire un grand geste de soutien à cette jeune et dynamique équipe. Nous ne fûmes pas déçus, bien au contraire. — En plus de 30 ans de stage, jamais un délégué n'avait réussi à approcher une telle performance. »*





De nouveaux chiens de sang pour le Maine-et-Loire

L'UNUCR 49 a organisé une épreuve de recherche au sang sur pistes artificielles de 24 et de 40 heures le 13 avril dernier à la Breille-les-Pins.

Sept chiens ont été présentés : 3 teckels, 1 labrador, 1 basset fauve de Bretagne, 1 grand fauve de Bretagne et 1 Rouge de Hanovre. Six chiens ont réussi cette épreuve dont ceux de Mme Valérie Ouvrard et de Mr François Delepoulle qui habitent en Maine-et-Loire. Ils viennent ainsi compléter l'équipe de l'UNUCR 49 qui se tient à votre disposition, et de façon totalement bénévole, pour retrouver les grands animaux blessés à la chasse ou par une collision.

Brevet grand gibier

Au printemps 2013, le brevet grand gibier a affiché une réussite de 100% avec 10 candidats, tous reçus. Il est désormais possible de préparer ce brevet par internet, ce qui est pratique pour celles et ceux qui ont du mal à se rendre disponibles pour les séances organisées à la Maison des chasseurs.

Inscriptions et renseignements auprès de Jean-Pierre Leduc au 06 10 80 34 36 ou jpmfleduc@sfr.fr

L'association des chasseurs de grand gibier en Maine-et-Loire vous propose des sacs pour la venaison qui offrent toutes les garanties de sécurité sanitaire au prix de 20 € les 100 sacs.





Chasse de nuit à la hutte en Baie de Somme

La fédération des chasseurs de la Somme vous propose de découvrir cette chasse très particulière.

Il faut choisir ses appelants et les « atteler » en fonction du vent et de leurs caractéristiques. Ne pas mélanger les longs-cris et les amassoires. Quand tout est en place, alors que le jour décline, les tours de garde commencent dans la salle de guet, à travers les guignettes, pendant que les chasseurs qui ne sont pas de quart discutent ou se reposent dans une salle attenante. Dès qu'il y a une pose les chasseurs, alertés par les appelants, scrutent la mare, identifient, apprécient les distances et tirent si les conditions sont réunies. La nuit se déroule ainsi ponctuée de faux espoirs et de réussites.

C'est une chasse passionnante et très différente de la chasse au gibier d'eau pratiquée en Anjou.

La Fédération de la Somme vous propose plusieurs formules pour des prix n'incluant absolument aucun bénéfice.

Ainsi, une nuit pour deux personnes comprenant les appelants qui seront attachés par un chasseur local, les deux fusils avec lunette, le repas, la hutte et la mare de hutte ne coûte que 100 €, c'est-à-dire 50 € pour chacun.

30 nuits, du 28 août au 29 janvier sont inscrites au programme et il est possible d'obtenir des dates complémentaires. Pour qui pratique et aime la chasse au gibier d'eau, c'est une expérience unique à ne pas manquer.



Renseignements :

. David Duvauchelle (06 80 46 79 92)
. e-mail : dduvauchelle@fdc80.com
. Site : www.fdc80.com

La tête et les jambes, ou, Gonzague le retour.

Nous l'avions un peu oublié mais Gonzague n'a rien perdu de ses talents.
A l'automne, à Yzernay, il participait à un déterrage de blaireau à l'invitation de Mathieu et avec l'équipage de Laurent. Les blaireaux se tenaient dans les coteaux et avaient fait pas mal de dégâts.

Les chiens sont mis au terrier et attaquent rapidement. Comme de coutume, les chasseurs attendent un peu avant de commencer à creuser que le blaireau soit bien à l'accul. Ils font un trou d'à peu près un mètre carré sur un mètre de profondeur. Au bout de 20 minutes, un premier blaireau est pris et servi.

Pendant qu'on le sortait, un deuxième blaireau est aperçu et aussitôt tenu par les pinces. Un troisième blaireau tente alors de passer entre les chiens et les jambes de Laurent. Gonzague, que rien n'arrête, plonge dans le trou et attrape le blaireau par la queue. Il le tient fermement et en toute sécurité puisque le blaireau a la tête engagée dans une autre galerie. Pendant ce temps, Laurent est en train de servir le deuxième. Mais le blaireau de Gonzague recule, se retourne et mord les bottes de Laurent, quelques trous seulement. Il est pris par les pinces et servi à son tour.

Tout le monde est content de ce déterrage rondement mené, bien qu'un peu mouvementé.



Pourtant, ce n'est pas fini. Un chien retourne au terrier et donne de la voix. Un quatrième blaireau est pris et Gonzague, toujours attentif à la formation des futurs chasseurs, propose à un jeune invité de servir l'animal. Le blaireau est mal tenu et, au moment où il allait être servi, il bouge brusquement. Notre piqueux en herbe retire rapidement sa dague, d'un geste vif, en donnant un grand coup de coude dans l'œil de Laurent.

Un cinquième et dernier blaireau est pris sans encombre.

Laurent se souviendra longtemps de ce déterrage : cinq blaireaux pris, une paire de bottes à racheter et un œil au beurre noir.

Calendrier des formations
2ème semestre 2013



- **Traumatologie du chien de chasse et maladies transmissibles à l'homme** (sur inscription) : mercredi 9 octobre à 20h à la Maison des Chasseurs de Bouchemaine (présence du Dr Haudiquet).
- **Point sur la réglementation en matière de piégeage, sécurité à la chasse et hygiène de la venaison :** mardi 5 novembre à 20h à la Maison de la chasse à Varennes-sur-Loire.
- **Cotation de trophées et reconnaissance de l'âge par la dentition :** mardi 10 décembre à 20h au rendez-vous de chasse de L'Espérance à Vezins.

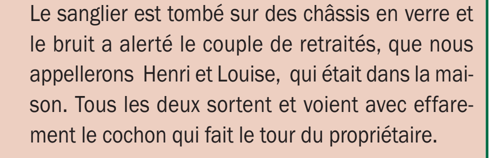
Sécurité à la chasse
- mardi 12 novembre à 20h à la salle des loisirs de Turquant.
- mardi 26 novembre à 20h à la Maison des Chasseurs de Bouchemaine (sur inscription).

Tous au jardin

Dans le bourg de La Pommeraye, il reste un carré de vigne fermé de murs. Il y a des maisons tout autour avec des jardins entourés de grillage ou, eux aussi, de murs.

Le 30 novembre dernier, un sanglier de 60 kg, non chassé et venu d'on ne sait où, est entré par effraction dans un premier jardin. Il est tout simplement passé par le portail et a sauté un mur pour se retrouver dans la vigne. Il cherche en vain une sortie avant de se résoudre à faire de nouveau le mur haut d'environ 1,30 mètres et retombe dans un autre jardin, en contrebas, ceint de murs de 2 mètres, juste à côté de l'église. Il était aux environs de 16h30, l'heure des vêpres pour ce drôle de paroissien.





Le sanglier est tombé sur des châssis en verre et le bruit a alerté le couple de retraités, que nous appellerons Henri et Louise, qui était dans la maison. Tous les deux sortent et voient avec effarement le cochon qui fait le tour du propriétaire.

Au bout d'un moment, il se cale dans un recoin à l'entrée de la cave et fait face. Henri ne se laisse pas impressionner et lui tape dessus avec un outil pour le déloger. Louise se range contre le mur.

Le sanglier, qui n'apprécie pas les coups, charge à plusieurs reprises.

Voyant que la méthode ne fonctionne pas, Henri va ouvrir le portail et tous les deux rentrent à la maison panser leurs plaies, en fermant bien la porte derrière eux.

Un peu plus tard, ils ressortent, font le tour bien prudemment et constatent que le sanglier n'est plus là.

Résultat de l'aventure : quelques bleus aux jambes pour Henri et une robe déchirée pour Louise.

Ils n'ont pas vu la fin “ des Chiffres et des Lettres ” mais sont arrivés à temps pour “ Questions pour un Champion ”.



Champion de France sur renard

Eric Pichard, de Meigné-le-Vicomte, a été proclamé champion de France lors de la finale nationale de chasse au renard le 3 mars à Scrignac dans le Finistère.

Eric est né en Indre-et-Loire, tout près de Meigné-le-Vicomte.

« A 12 ans, j'accompagnais un louvetier d'Indre-et-Loire et c'est comme ça que j'ai connu Olivier de la Bouillerie. Quand j'ai eu 15 ans, ce louvetier a cessé ses fonctions et Olivier m'a proposé de venir avec lui. A 20 ans, j'ai élevé mes premiers chiens.
Actuellement j'ai une quarantaine de chiens, essentiellement des Anglo-Français et quelques griffons. Je chasse beaucoup avec Olivier mais aussi sur invitation pendant la saison de chasse, ce qui fait une bonne centaine de sorties par an. »

Eric n'a pas particulièrement l'esprit de concours et ne s'était jamais engagé dans quelque brevet que ce soit avant que l'AFACCC49 n'organise ses premières journées à Louerre. Comme il n'y avait pas beaucoup de meutes engagées, Antoinette de la Bouillerie a inscrit Eric Pichard, qui a fait 2ième sur sanglier. L'année suivante, 2ième à nouveau toujours sur sanglier et, l'an dernier, 1er.

A l'automne 2012, Eric a participé à une épreuve régionale sur le renard dans les Côtes d'Armor. Une nouvelle fois 2ième mais sélectionné cependant pour la finale nationale.

« Par le tirage au sort, mon épreuve a commencé à 8h30. J'ai eu la chance de tomber sur la voie d'un renard qui avait fait un beau parcours avant de se remiser. Les chiens l'ont rapproché pendant 35 minutes. Pendant le rapprocher, deux renards se sont dérobés mais les chiens ont continué sur la première voie jusqu'à ce que l'animal soit vu par un juge. Le renard est parti en forlonger et les chiens ont relevé tous les défauts. Au bout d'une heure et demie, il s'est terré. J'ai mis les chiens en meute. Dix minutes plus tard, le renard est ressorti ; il manquait d'air. Je n'ai pas remis les chiens, il méritait d'être gracié ».

Eric est champion de France et Théo, son fils de 8 ans, est assurément de la graine de champion. Il accompagne son père à chaque fois qu'il le peut, connait tous les chiens, les met en meute…

Léa, 11 ans, sa sœur aînée va parfois à la chasse et Louis, son petit frère de 5 ans, suit déjà quelques battues en voiture avec sa mère. C'est ce qu'on pourrait appeler une famille de chasseurs.

Bécasse au tanin d'Anjou rouge

Faire faisander une bécasse dans ses plumes pendant une semaine.

Ensuite, plumer et enlever le gésier sans vider l'oiseau de son intestin et de son foie.

Séparément, faire réduire 20 cl d'Anjou rouge pour tomber l'acidité avec un demi citron.

Séparément, hacher le foie et l'intestin, ajouter deux noix de beurre, saler, poivrer et malaxer pour obtenir une farce.

Flamber la bécasse avec 5 à 8 cl d'Armagnac et partager en deux parties égales.

Mélanger lentement au fond de la sauteuse le produit du flambage à la réduction d'Anjou rouge et à la farce. Laissez cuire 15 minutes.

Cuire la bécasse un quart d'heure au four à 200°c, puis en sauteuse beurrée pour la faire dorer en l'arrosant.

Beurrer des tranches de pain de mie grillées et chaudes avec la farce, placer les parties de bécasse dessus, à plat (côté séparation), verser la réduction sur les morceaux de bécasse, le tout très chaud.

Pour la présentation, séparer la tête avec le bec en deux parties égales, planter le bec en bas, tête en haut sur les filets.

Servir avec une poêlée de champignons frais des bois avec une persillade.

Recette de Joseph NEAU

Concours de meutes organisés par les AFACCC 49 et 85

Sanglier : dimanche 29 septembre 2013 au parc des Lochereaux de Louerre (49)

Lapin : samedi 30 novembre 2013 à Brétignolles-sur-Mer (85). Rendez-vous au restaurant le petit pont, route de la Sauzaie.

Lièvre : dimanche 16 février 2014 à Martigné-Briand (49)

Finale régionale chevreuil : le 1er et le 2 mars à Faymoreau-Mervent (85)

Renseignements et inscriptions : André Martin au 06 78 66 79 67

P'tit Tom

A la fin de mes études de médecine, je m'étais donné deux années sabbatiques pour chasser et faire des remplacements à droite et à gauche pour parfaire mes connaissances médicales et découvrir toutes les difficultés auxquelles devait s'attendre un médecin de campagne. J'adorais aller chez un vieux médecin qui avait succédé à son beau-père au fin fond de la Creuse.

Il m'avait dit *"J'ai eu de la chance, je suis venu le remplacer, j'ai épousé sa fille, j'ai hérité de sa clientèle, j'ai eu ma belle-mère comme secrétaire et tout cela sans débourser un sou. Vous n'aurez pas la même chance car ma fille s'est faite bonne sœur".* Il savait tout faire : il arrachait les dents, faisait des paracentèses, des amygdalectomies, accouchait toutes ses patientes à domicile, était également conjureur et rebouteux à la fois. C'était la médecine de campagne de son époque et de sa région, loin de tout. Il m'avait dit *"ne faites hospitaliser un malade qu'en extrême nécessité car ici ils préfèrent mourir chez eux que de guérir à l'hôpital"...* Je peux vous dire que, la première fois que je l'ai remplacé, je n'en menais pas large.

A chaque appel de malade, je me demandais bien ce qui allait me tomber sur la tête. Car quand on termine ses études de médecine, on ne s'attend pas à un tel changement. Je me rappelle d'une nuit où j'avais déjà été dérangé pour un gamin qui avait une crise d'asthme. J'étais à peine recouché que le téléphone sonne : je me dis pourvu que ce ne soit pas la crise d'asthme qui se soit aggravée. Mais j'entends une voix qui me dit *"Je suis sur le point d'accoucher. Perdez pas de temps, Docteur, car je sens que le petit est pressé"...* et me voilà reparti en pleine nuit sur ces petites routes de campagne dans un pays que je ne connaissais pas bien, sans personne à qui demander ma route (il n'y avait pas de GPS à l'époque).

Enfin je suis arrivé à temps et même en avance car en franchissant la porte le mari m'a dit, *"fallait pas vous affoler, on pensait avoir à faire au Docteur Germain. Comme il est jamais pressé on exagère toujours un peu !!!"* J'avoue que si j'avais su je serais bien resté encore un peu au lit car, finalement, le temps de faire l'accouchement, je suis rentré chez mon bon médecin pour en repartir aussitôt faire des visites et c'était souvent comme cela (quand je vois les jeunes médecins de maintenant se plaindre de leurs conditions de travail, ils me font doucement sourire).



Je voulais vous camper un peu le décor pour que vous compreniez mieux ce qui va suivre.

Un jour que je faisais mes consultations, je vois parmi les patients un gars qui faisait bien son quintal la main ensanglantée enveloppée dans un mouchoir et qui me dit *"Ca ne sera pas trop long Docteur parce que, moi, j'ai du boulot"...* Je le pris aussitôt, non pas pour son "boulot" mais il saignait abondamment et je voulais voir ce qu'il en était. Il rentre dans mon bureau s'excusant de mettre du sang partout et il me dit *"C'est pas ben méchant. J'étais en train de cuber du bois et voilà ti pas qui y avait une aspic rouge sous le tronc du chêne. Cette garce-là, elle me pique au bout du doigt. Ah! Je peux vous dire que son venin i n'a pas eu le temps de me monter au cœur. J'ai pris la serpe, j'ai mis le doigt sur le tronc et, "clac", je l'ai coupé ben haut. Mais après je n'ai pas oublié cette garce d'aspic. Je l'ai attrapée par la queue et je lui ai foutu un bon coup de serpe derrière les oreilles en lui disant " ça t'apprendra à me mordre les doigts, il faudra pas que tu recommences ça avec P'tit Tom"* et il me dit *" je suis ben désolé de vous déranger pour si peu... Je suis passé chez Lucien. C'est lui qui recoud nos chiens quand ils sont blessés par les cochons, mais il n'était pas là et sa femme m'a dit qu 'il risquait de rentrer tard et ben "fatigué"... Alors c'est pour ça que je suis venu chez vous".* Après l'avoir recousu je lui demande s'il était piqué contre le tétanos et il me répond : *"J'ai juste été piqué par une aspic et ça me suffit pour aujourd'hui"* et il rajoute *"Au fait pour le paiement, on fait comme avec le docteur Germain : je le paye en champignons".* Je dus me pincer les lèvres pour garder mon sérieux tellement je trouvais ça drôle. Puis me serrant fortement la main il me dit *"Merci, je n'ai pas perdu trop de temps. Je retourne au boulot. Faudra passer chez moi. Il parait que vous aimez la chasse. Y faudra qu'on cause. Vous verrez j'ai deux belles courantes et pi bonnes avec ça .Vous ne pourrez pas en dire autant de ma femme mais on ne peut pas tout avoir !!!"*

Sacré P'tit Tom, quelles bonnes soirées j'ai pu passer chez toi. Et puis, ta femme, elle n'était pas si méchante...

Olivier de la Bouillerie